

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 juin 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette, Sylvain Roy et sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

Est présente madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-06-136

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - .1 Séance ordinaire du 13 mai
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)
6. Développement de la rue de l'école et Ste-Marie
 - .1 Règlement modifiant le règlement de zonage – deuxième projet de règlement (R)
 - .2 Règlement modifiant le règlement permis et certificats – adoption du règlement (R)
 - .3 Règlement modifiant le PIIA – adoption du règlement (R)
 - .4 Règlement modifiant le règlement de construction –projet de règlement (R)
7. Contrats et services
 - .1 StratJ – offre de service – mise à jour du plan (R)
 - .2 Plantation d'arbres dans le domaine du Forgeron (R)
 - .3 Inspection des postes de pompage – contrat Xylem (R)
 - .4 Plancher salle communautaire (R)
 - .5 Achat d'un habit de combat (R)
8. Règlement pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-06 – avis de motion et projet de règlement
9. Approbation PIIA – 3, rue Beaulieu
10. Dérogation mineure

- .1 12, rue Sylvain
- .2 69, rue du Forgeron
- 11. Fête Nationale (R)
 - .1 Bruit nocturne
 - .2 Randonnée à vélo
- 12. Comité des loisirs – autorisation de faire des travaux sur notre terrain – Parc de la Butte
- 13. Protocole de partenariat intermunicipal avec Sainte-Martine – autorisation de signature
- 14. Représentant autorisé chez Revenu Québec (R)
- 15. Procédure pour le traitement des plaintes (R)
- 16. Finances
 - .1 flux de trésorerie
 - .2 Adoption des dépenses (R)
 - .3 Dépassement des postes
 - .4 Rapport financier avril 2019
- 17. Demande d'appui financier (R)
 - .1- École secondaire des Patriotes – Gala reconnaissance
- 18. Ressources humaines
 - .1 Engagement employé d'été
- 19. Report du conseil d'octobre – 15 octobre
- 20. Correspondances au conseil
 - .1 – MRC Beauharnois-Salaberry – Modification de l'annexe B du 276 encadrant la pratique d'activités récréotouristiques
 - .2 – MRC Beauharnois-Salaberry – Rapport annuel d'activités en sécurité incendie
 - .3 – Fédération québécoise des municipalités – Congrès de la F.Q.M.
 - .4 – Centre sportif régional des copains – Offre de billets
 - .5 – Maison des jeunes l'Entracte – Assemblée générale
 - .6 – Chambre du commerce – Convocation assemblée générale
- 21. Rapport des élus
- 22. Dépôt des rapports internes
 - .1 Inspecteur en bâtiment :
 - .a) Statistiques des permis et des certificats – mois de mai 2019
- 23. *Varia*
 - .1 *Contrat de collecte de vidange – année optionnelle (R)*
 - .2 *Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau – MRC (R)*
- 24. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
- 25. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbal – séance ordinaire du 13 mai 2019

19-06-137

Il est proposé monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Il n'y a aucun suivi du dernier conseil.

5. Première période de questions du public

Une citoyenne demande si la municipalité est toujours attentive sur le dossier de l'intersection du chemin et de la montée Grande Ligne en lien avec les nombreux accidents qui s'y produisent.

Un citoyen demande s'il serait possible de diminuer la vitesse sur la montée Grande Ligne.

6. Développement de la rue de l'École et Ste-Marie

6.1 Règlement modifiant le règlement de zonage – deuxième projet de règlement numéro 205-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie et modifier les normes relatives au projet intégré

Point reporté

6.2 Règlement modifiant le règlement permis et certificats - adoption du règlement numéro 406-19 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 201-02

Point reporté

6.3 Règlement modifiant le PIIA – adoption du règlement numéro 407-19 règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11

Point reporté

6.4 Règlement modifiant le règlement de construction –projet de règlement

Point reporté

7. Contrats et services

7.1 StratJ – Offre de service

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la mise à jour de son plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de l'Agence Municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec d'un montant total de 16 500.00 \$ incluant le volet 1, le volet 2 ainsi qu'une bonification Action Commune;

19-06-138

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme StratJ pour la bonification du plan de sécurité civile et mesures d'urgence au coût de 1 200 \$, plus les taxes applicables. Ce montant est subventionné à 75 %.

ADOPTÉ

7.2 Plantation d'arbres dans le développement du Forgeon

19-06-139

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Roy, à signer des contrats visant l'acquisition d'au plus 6 arbres et au besoin de remplacer ceux qui sont morts.

ADOPTÉ

7.3 Inspection des postes de pompage – contrat Xylem

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier effectue annuellement un entretien et une évaluation du contenu des postes de pompage du réseau d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-140

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat au fournisseur Xylem au montant de 3 192 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

7.4 Plancher salle communautaire – contrat d'entretien

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de l'entretien de la salle communautaire au 9, rue de l'École;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-141

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Roy, à procéder à un appel d'offres sur invitation et de signer l'entente avec le fournisseur choisi.

ADOPTÉ

7.5 Achat d'un habit de combat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit acquérir 1 habit de combat afin de maintenir ses équipements à jour;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-142

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 1 habit de combat pour les pompiers au montant d'au plus 1 900\$ plus les taxes et la livraison.

ADOPTÉ

8. Règlement pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 237-06 –avis de motion et projet de règlement

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement relatif aux frais de refinancement du règlement d'emprunt 237-06.

Projet de règlement 409-19 pour des frais de refinancement

ATTENDU QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 237-06 un solde non amorti de 622 600.00 \$ sera renouvelable le 22 septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à la somme de 12 452.00 \$, soit 2%;

ATTENDU QU' il est impossible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'habitation du Québec conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été fait le 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-143

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le projet de règlement portant le numéro 409-19 pour des frais de refinancement soit adopté.

ADOPTÉ

9. Approbation PIIA – 3, rue Beaulieu

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement numéro 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 3, rue Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter le remplacement de la toiture en tôle par une toiture en tôle de couleur gris charcoal et de remplacer le plancher de la galerie par un plancher en bois de couleur gris charcoal.

EN CONSÉQUENCE,

19-06-144

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande du CCU en lien avec les travaux projetés numéro :

19-05-12 – 3, rue Beaulieu

Remplacer la toiture en tôle par de la toiture en tôle gris charcoal et le plancher de la galerie par un plancher en bois de couleur gris charcoal.

ADOPTÉ

10. Dérogation mineure

10.1 12, rue Sylvain

CONSIDÉRANT QUE le lot 93-23 portant l'adresse civique 12, rue Sylvain est situé dans la zone H-14;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 12, rue Sylvain;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement de l'entrée charretière jusqu'à une largeur de 10 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-145

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

19-05-13 – 12, rue Sylvain
Une dérogation mineure permettant l'agrandissement de
l'entrée charretière jusqu'à une largeur de 10 mètres.

ADOPTÉ

10.2 69, rue du Forgeron

CONSIDÉRANT QUE le lot 102-18 portant l'adresse civique 69, rue du Forgeron est situé dans la zone H-11;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 69, rue du Forgeron;

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'une hauteur de 12.62 m et présentant 4 matériaux de revêtement différent en façade.

EN CONSÉQUENCE,

19-06-146

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

19-05-14 – 69, rue du Forgeron
Une dérogation mineure permettant la construction d'une
résidence unifamiliale isolée d'une hauteur de 12.62 m et
présentant 4 matériaux de revêtement différent en façade.

ADOPTÉ

11. Fête Nationale

11.1 Fête Nationale – bruit nocturne

- CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise la Fête Nationale du Québec 2019 sur le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements;
- CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie le type de bruit ainsi que les heures d'autorisation du bruit sans troubler la paix et la tranquillité des résidents;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder par résolution une dérogation audit règlement afin de surseoir à l'article 23 du règlement 286-11;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-147

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à déroger à l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances, bruit occasionné par une activité de la Fête Nationale le 23 juin au soir pour de la musique et des feux d'artifice.

ADOPTÉ

11.2 Fête Nationale – randonnée vélo

- CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise la Fête Nationale du Québec 2019 sur le territoire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des rues et routes municipales;
- CONSIDÉRANT QUE la Fête Nationale s'organise le 23 juin sur la rue de l'École et le 24 juin pour une randonnée cycliste sur le réseau routier;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit donner son accord;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-148

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à occuper le domaine public le 23 et 24 juin pour l'activité de la Fête Nationale et la randonnée de cyclisme.

ADOPTÉ

12. Comité des loisirs – autorisation de faire des travaux sur une propriété municipale – Parc Jean-Guy Sainte-Marie

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'infrastructure par le comité des loisirs sur le Parc Jean-Guy Sainte-Marie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

19-06-149

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à procéder à l'installation d'infrastructure sur le terrain – Parc Jean-Guy Sainte-Marie appartenant à la municipalité notamment en installant une station d'entraînement, une table de ping-pong extérieur, une balançoire parent-enfant, un espace de jardinage collectif ainsi que des bancs supplémentaires.

ADOPTÉ

13. Protocole de partenariat intermunicipal avec Sainte-Martine – autorisation de signature

CONSIDÉRANT la proximité géographique et socioculturelle des municipalités de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier collaborent déjà depuis de nombreuses années pour la prestation de certains services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le contexte économique et social amène les organisations municipales à innover pour maintenir l'offre de services aux citoyens et que l'un des moyens à privilégier est le partage des ressources dans le cadre d'une gestion cohérente, efficiente et concertée de certaines activités et certains services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier sont disposées à évaluer les possibilités de collaboration en ce qui concerne différentes activités municipales;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-150

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier approuve le protocole de partenariat intermunicipal avec la Municipalité de Sainte-Martine.

Que le maire, monsieur Réjean Beaulieu et la secrétaire-trésorière, madame Julie Roy, soient autorisés conjointement à signer et à représenter la municipalité, pour le protocole de partenariat intermunicipal.

ADOPTÉ

14. Représentant autorisé chez Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE des changements sont à apporter auprès de Revenu Québec suite au départ du directeur général;

CONSIDÉRANT QU' en l'absence de directeur général, madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe, est responsable auprès des diverses instances gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-151

Il est proposé par monsieur Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire à cette fin.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSEQUR.

ADOPTÉ

15. Procédure pour le traitement des plaintes

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-152

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la procédure pour le traitement des plaintes tel que déposé.

ADOPTÉ

16 Finances

16.1 Flux de trésorerie

Madame Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe explique le flux de trésorerie. Au 1^{er} juin 2019, l'état du compte bancaire est de 771 250 \$ et qu'un solde de 668 250 \$ est anticipé au 30 juin de l'année courante.

16.2 Adoption des dépenses – Mai 2019

19-06-153

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 mai 2019 au 10 juin 2019 inclusivement, totalisant un montant de 149 916.32 \$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉ

16.3 Dépassement des postes

CONSIDÉRANT le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable

d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2019;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-154

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'en raison du dépassement des sommes alloués au budget 2019, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Roy, est autorisée à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

MAI			22-05-2019
POSTE	TITRE	ÉCART	EXPLICATION
02-32000-525	Entretien véhicule - voirie	-243.96	Installer une boule sur camion

en raison du dépassement des sommes allouées au budget.

ADOPTÉ

16.4 Rapport financier au 31 avril 2019

Le rapport financier mensuel du mois d'avril 2019 de la secrétaire-trésorière adjointe est déposé.

17. Appui financier – dons

17.1 École secondaire des Patriotes

19-06-155

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– L'École secondaire des Patriotes
Pour le Gala reconnaissance

200 \$

ADOPTÉ

18. Ressources humaines

18-1 Engagement – employé d'été

CONSIDÉRANT la subvention d'Emploi d'Été Canada pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT la confirmation de la subvention par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT l'affichage public effectué par l'administration afin de recevoir des candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-156

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à engager monsieur Samuel Lavigne Champion pour occuper le poste d'aide à la voirie pour la saison estivale.

ADOPTÉ

19. Report du conseil d'octobre

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil d'octobre a été planifiée pour le lundi 14 octobre et que cette journée est fériée;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-157

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De reporter le conseil du mois d'octobre au mardi 15 octobre.

ADOPTÉ

20. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

21. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois de mai 2019.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette effectue son rapport du mois de mai 2019.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois de mai 2019.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois de mai 2019.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli effectue son rapport du mois de mai 2019.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois de mai 2019

22. Dépôt des rapports internes

22.1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de mai 2019 est déposé.

23. Varia

23.1 Contrat de collecte de vidange – année optionnelle

CONSIDÉRANT le contrat actuel avec l'entreprise Robert Daoust & Fils relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité arrive à son terme au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an liée à ce contrat, la Municipalité doit, en vertu de l'article B3.7 du devis numéro 2017-CTMRD, en aviser l'entrepreneur avant le 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer à l'entreprise Robert Daoust & Fils l'acceptation de l'option de renouvellement d'un an pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Cette résolution annule la résolution numéro 19-05-129.

ADOPTÉ

23.2 Entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau - MRC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est un point de vente pour les vignettes saisonnières du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

19-06-158

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la secrétaire-trésorière, madame Julie Roy, puisse signer et représenter la municipalité, pour l'entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publique sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry 2019-2021.

ADOPTÉ

24. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne remercie le conseiller Lucien Thibault pour son implication auprès des citoyens et la communauté.

Un citoyen demande s'il est possible de construire des maisons unifamiliales dans le rondpoint du développement du Forgeron.

Un citoyen demande si nous avons un employé avec les connaissances requises pour l'entretien des postes de pompes.

Un citoyen demande quand on va terminer le ramassage de branche.

25. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h49.

Réjean Beaulieu, maire

Julie Roy, secrétaire-trésorière adjointe